

Bulletin provincial



N°23

2013

19 NOVEMBRE

SOMMAIRE

—

Page

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des Questions & Réponses :

- Question de Mr Philippe CORNET, Conseiller provincial relative au projet de délocalisations croisées de la finalité « biochimie » (2^{ème} cycle ingénieur) de Charleroi vers Ath et de la biotechnique (bac TC) d'Ath vers Charleroi et d'autre part du projet de réponse. 414

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Services communaux d'incendie :

- COMMUNE DE DOUR : Admission au stage d'un officier pompier professionnel. 416
- VILLE D'ANTOING : Promotion dans un grade d'officier pompier volontaire. 416

Institution : Greffe provincial - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REponses

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

11-2013 - Question de M. **Philippe CORNET**, Conseiller provincial

Concerne : Projet de délocalisations croisées de la finalité « biochimie » (2^{ème} cycle ingénieur) de Charleroi vers Ath et de la biotechnique (bac TC) d'Ath vers Charleroi et d'autre part du projet de réponse.

« Monsieur le Président du Collège,
Monsieur le Député,

Pourriez me confirmer (ou l'inverse) une rumeur entendue dans le milieu des profs de chimie ; vu la faible fréquentation de la section qualification en chimie au niveau secondaire sup, celle ci serait ou va être fermée ?

D'autre part au sein de la Hainaut Ecole Condorcet, le "masters" en chimie, serait transféré vers le site de Ath?

Ces nouvelles peu brillantes pour l'offre d'enseignement sur Charleroi sont elles confirmées, et avec quelles échéances?

Merci pour votre réponse.

Avec mes meilleures salutations. »

Réponse de M. MOORTGAT, Président du Collège provincial ff :

« Votre mail relatif à l'objet repris sous rubrique m'est bien parvenu.

Ce projet s'inscrit dans la mise en place du projet plus global qui devrait voir l'avènement du campus technologique de Charleroi-Gosselies. L'ULB a pris l'initiative d'ouvrir le « Biopark » de Gosselies à d'autres institutions d'enseignement supérieur, dont Condorcet. Dans ce contexte, il est apparu que le

bachelier en biotechnique, actuellement organisé par Condorcet à Ath, trouverait une place pertinente au « Biopark ».

Dans le même temps, la finalité « biochimie » du master en sciences de l'ingénieur industriel, organisée à Charleroi, connaît une désaffection constante depuis 5 ans. Au rythme actuel, nous risquons de ne plus avoir le moindre étudiant dans les deux ans à venir. Cette situation est notamment due au fait que Condorcet n'organise pas de 1^{er} cycle susceptible d'alimenter cette finalité. Par contre, Ath organise un bachelier TC en chimie qui, moyennant passerelle, pourrait servir de base de recrutement vers la finalité « biochimie ».

La proximité dans la région de Charleroi des hôpitaux et des entreprises pharmaceutiques est un argument supplémentaire pour que la biotechnique rejoigne Gosselies ou Charleroi et, réciproquement la biochimie trouve mieux sa place dans le pôle « sciences du vivant » de la HEPH-Condorcet à Ath.

Il n'en demeure pas moins que ces délocalisations sont soumises aux procédures fixées par la Communauté française et à l'accord du Ministre en charge de l'enseignement supérieur et que toutes les procédures d'obtention ou de modification des habilitations des hautes écoles et universités sont sous moratoire cette année dans l'attente de la mise en application du décret sur le « Nouveau paysage de l'enseignement supérieur ».

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée. »

Réponse rédigée et transmise à son auteur selon la procédure visée à l'article 75, section 2, du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil provincial.

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes.

Le 01.10.2013

Le Greffier provincial

(s) P. MELIS

INC/2013/103

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Admission au stage d'un officier pompier professionnel

COMMUNE DE DOUR

—

Par arrêté du 6 août 2013, j'ai décidé d'approuver la délibération du 25 juin 2013, par laquelle le Conseil communal de DOUR décide d'admettre au stage M. K. B. dans le grade de sous-lieutenant professionnel au sein du Service local d'incendie.

MONS, le 14 août 2013

Le Gouverneur ff,

(s) Guy PETIT

INC/2013/132

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Promotion dans un grade d'officier pompier volontaire

VILLE D'ANTOING

—

Par arrêté du 17 octobre 2013, j'ai décidé d'approuver la délibération du 29 août 2013, par laquelle le Conseil communal d'ANTOING décide de promouvoir, à dater du 1^{er} septembre 2013, M. E. A., sous-lieutenant, dans le grade de lieutenant volontaire au sein du Corps local d'incendie.

MONS, le 25 octobre 2013

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ